

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
28/11/2025	08/12/2025	En exercice : 19
		Présents : 12
		Votants : 14

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 03 Décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, BRIAND Henri, Rémy GORON, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés LAUNAY Chantal, JALLU Yann, JOUAUX Laëtitia, BOULET Peggy

ABSENTS : ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, DURET François

POUVOIR : JALLU Yann donne pouvoir à Fabienne LANDAIS, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à Delphine BERTAUX,

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°09-12-2025 – Décision modification n°2 au budget principal

Monsieur le Maire expose que suite à la décision du conseil municipal lors de sa dernière réunion, de se porter acquéreur d'un bien immobilier, il convient de procéder à l'inscription des crédits budgétaires nécessaires en cas d'acceptation par le vendeur.

En effet la présente séance du conseil municipal étant probablement la dernière de l'année et le budget 2026 n'étant voté que dans plusieurs mois il est nécessaire que ces crédits soient inscrits dès à présent.

Par ailleurs, pour cette même raison monsieur le Maire présente les écritures modificatives du budget permettant d'assurer les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la clôture du budget actuel et aux éventuelles dépenses pouvant intervenir d'ici le vote du prochain budget.

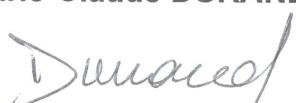
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité

Validé la décision modificative présentée et annexée à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

